

Bulletin municipal



St Maurice INFOS

www.saintmauricelesbrousses.fr



2021

N°65 Décembre 2021

Table des matières

| | |
|------------------------------------|------|
| Infos pratiques | p.4 |
| La vie municipale | |
| • Conseils | p.6 |
| • Travaux | p.9 |
| Infos mairie | p.13 |
| Etat civil | p.14 |
| Vie scolaire | p.15 |
| Vie locale | p.16 |
| Bon à savoir | p.18 |
| Environnement & Eco-citoyenneté | p.20 |
| La vie associative | p.23 |
| Zoom | p.32 |
| Manifestations à venir | p.34 |
| A votre service | p.35 |

**Directeur de la
publication:**
Georges Dargentolle

Comité de rédaction :
Ce bulletin a été
préparé par les
membres de la
commission
Communication, et
imprimé par nos soins

Alexia Dargentolle,
Christine Jeanjon
Céline Vedel
Pierre Boissière
Jean-Marc Borderie
Bernard Chazeau

Dépôt légal 2^{ième}
semestre 2021

Le mot du maire



En cette fin d'année, nous espérons être sortis de ces moments douloureux et de l'agressivité du COVID. Mais, plutôt que « sortis », le mot « enfermés » convient mieux. Enfermés dans nos gestes, nos pensées, notre liberté ... Tout cela pour nous protéger en partie mais surtout pour ne pas surcharger les urgences hospitalières où les effectifs et les lits disponibles ont encore été réduits.

Le vaccin est bien sûr nécessaire pour pallier une nouvelle pandémie, mais imposer le pass sanitaire pour vivre tout simplement est une contrainte, difficile, qui nous oblige à vivre à distance les uns et des autres. L'Être Humain est grégaire, nous ne sommes pas des solitaires qui peuvent vivre, coupés de tout lien social.

Vivement le temps des cerises en chantant, sans masque et en souriant, comme c'est de moins en moins le cas.

La commune avec une équipe municipale performante affirme sa volonté d'aller de l'avant malgré tous les imprévus et incertitudes qui règnent. Dans ce numéro du St Maurice Infos vous découvrirez les diverses actions, investissements et améliorations pour un cadre de vie plus adapté à vos attentes.

Si les conditions sanitaires le permettent, les vœux de la municipalité auront lieu **le vendredi 7 janvier à 18 h 30**. J'espère, nous espérons vous y retrouver nombreux pour pallier cette morosité ambiante.

Que cette fin d'année vous soit douce et que la nouvelle année qui s'approche soit celle de vos réussites, des échanges retrouvés, du bonheur partagé, avec une pensée pour celles et ceux qui ont été frappés dans leur chair et dans leur âme.

Que ces moments de rassemblements familiaux, ou, entre amis, effacent la tristesse de nos pensées.

L'ensemble du Conseil municipal et du personnel communal reste présent et à votre écoute.

Le Maire

Georges DARGENTOLLE

Les élus se démènent pour améliorer les offres et les services offerts sur le territoire communal, mais les meilleurs ambassadeurs de leur commune sont les habitants.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous tous afin de promouvoir et d'accueillir de nouveaux praticiens pour la maison médicale qui va être agrandie.

Par vos relations familiales et/ou professionnelles, vous avez le pouvoir d'amplifier notre recherche afin d'offrir de nouveaux services, médicaux ou paramédicaux, dans cette extension.

Merci pour votre implication.

▪ Infos pratiques

MAIRIE

Heures d'ouverture :

8h30-12h00 et 15h00-17h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

8h30-12h00, les mercredis et samedis

Coordonnées :

Tél. : 05 55 57 50 72

 mairie.stmaurice87@orange.fr

 <https://www.saintmauricelesbrousses.fr/>



MAISON MÉDICALE 8 rue Jacques Brel

Médecin

Docteur Cécile CAHUZAC-POMPIER

Sur rendez-vous

Tél. : 05 55 57 53 47

Tél. : 06 84 36 67 04 (urgences)

Cabinet infirmier, soins à domicile

Gaëlle LAVIRON

Tél. : 05 55 50 14 07 ou 06 81 46 73 45

Pédicure-Podologue

Fabienne MÉAUME

Sur rendez-vous – Tél. : 09 81 25 52 32

SANTÉ

Sophrologue

Pierre POMPIER sur rendez-vous

2 rue des peupliers

Tél. : 05 55 36 29 26

Masseur kinésithérapeute

Johann GUILBAUD sur rendez-vous

10 place de l'église

Tél. : 06 07 53 46 71

Psychologue

Catherine PORTIER

Ados et adultes sur rendez-vous

3 impasse Aimé Labrégère

Tél. : 06 84 38 92 27

Mail:

psychologuecatherineportier@gmail.com

NUMÉROS D'URGENCE

112

Numéro
d'Urgence
Européen

15

Urgences
médicales
(ou Samu)

17

Gendarmerie

18

Pompiers

114

Personnes
sourdes ou
malentendantes

05 56 96 40 80

Centre
Anti-poison

119

Enfance
maltraitée

3919

Violences
faites aux
femmes

▪ Infos pratiques

SERVICES

Trésorerie

Tél. : 05 55 08 36 37
12 avenue du Docteur Lemoyne
87500 Saint-Yrieix la Perche

Déchetterie

Tél. : 06 20 91 21 45
Voie du contournement 87800 Nexon
Du mardi au samedi
9h-11h45 14h-17h15

La Poste

8 Avenue de Limoges
87800 St Maurice les Brousses
Ouvrte du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h
Levée du courrier tous les jours
à 12h00

SAUR

800 route de la Chabroulie 87170 Isle
Tél. : 05 87 23 10 00
Dépannage 24h/24 : 05 87 23 10 01
En point accueil du lundi au vendredi de
8h à 18h

Conciliateur de justice

Jacques DUVERGER
Permanence le 3ème mardi de chaque
mois à la mairie de St Maurice les
Brousses. Uniquement sur rdv

Médiathèque

25 bis rue François Chenieux
87800 Nexon
Tél. : 05 55 58 33 34
Ouvert Mardi 15h-18h,
Mercredi 10h-12h30 et 14h-18h,
Vendredi 15h-19h,
Samedi 10h-12h30 et 14h-17h

Communauté de Communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus

28 av. François Mitterrand
87230 Châlus
Tél. : 05 55 78 29 29

Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon et Monts de Châlus

Tél. : 05 55 58 11 05
<http://aajpn.over-blog.com>
5 Rue Jean-Jacques Rousseau
87800 Nexon

ENFANCE-JEUNESSE

Multi-accueil Parental Pirouett' Cacahuètes

2 Rue Jacques Brel
87800 St Maurice les Brousses
Tél. : 05 55 57 50 07
pirouettcacahuètes@mutualitelimousine.fr

Le Relais Petite Enfance « Les P'tits Bouts du Pays de Nexon »

4 rue Kilstett 87800 Janailhac
Tél. : 06.33.65.85.75 et 05 19 09 00 14
rpe2.cias@paysdenexon-montdechalus.fr

ALSH Le terrier des Galoupiaux (4-12 ans)

4 Rue Kilstett 87800 Janailhac
Tél. : 05 55 00 76 58

SOCIAL

Assistante sociale

Mme SULAIMAN Binahi, Sur rendez-vous
25 rue François Chénieux 87800 Nexon
Tél: 05 55 58 18 41

Secours Catholique à Nexon

Les mardis et mercredis de 14h30 à 18h30
En cas d'urgence
Tél: 06 61 79 16 80
Pendant les permanences, une vente solidaire
de vêtements accessoires de mode est
proposée à très bas prix.

Secours Populaire à Nexon

Le 2ème et 4ème vendredis du mois
De 9h à 12h et de 14h à 17h30 (les dons sont
acceptés pendant toute la durée des
permanences.)
Contact et information:
Fédération du Secours Populaire de la Haute-
Vienne
Tél.: 05 55 04 20 00 (hors permanence Nexon)
www.spf87.org

Les Restos du cœur à Nexon

28 Bis avenue Charles de Gaulle 87800 Nexon
Les jeudis des semaines paires de 14h à 16h30
Tél. : 05 55 79 89 89 ou 05 55 09 79 64 les
jours de permanences

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

SÉANCE DU 8 JUIN 2021

Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes

En 2018, la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a obtenu des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Haute-Vienne pour mener des études sur l'assainissement et l'eau potable à l'échelle intercommunale.

Il est proposé d'engager aujourd'hui uniquement l'étude patrimoniale et diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable. Pour la réalisation de cette étude, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la constitution du groupement de commandes, accepte la désignation de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus comme coordonnateur du groupement de commandes et désigne Monsieur Bernard Chazeau comme représentant de la commune au Comité de pilotage intercommunal qui sera mis en place dans le cadre de cette étude.

Cotisation au COS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que la commune de Saint Maurice les Brosses cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour un aménagement de sécurisation

Suite à de nombreuses sollicitations de riverains et à la constatation faite de vitesses excessives, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité au lieu-dit «Grand Village ».

Un devis a été réalisé par l'entreprise Pijassou TP pour un montant de 3 836,00 € HT. Ce devis comprend la réalisation de trois passages surélevés en enrobé avec la signalisation horizontale et verticale : deux sur la VC3b et un avant le hameau sur la VC6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de cet aménagement et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'extension de la maison médicale

L'avant-projet de l'extension de la maison médicale a été réalisé, et le montant total du coût de la construction est de 378 800,00 € HT.

Au vu du coût de ces travaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite une aide du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Attribution d'une subvention au FC Saint Maurice les Brosses

Après une pause, le Football Club de Saint Maurice les Brosses a décidé de reprendre une activité pour la saison 2021-2022 et pour cela souhaiterait une aide de 1 400,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de verser une subvention de 1 400,00 € au FC Saint Maurice les Brosses.

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Contrat de maintenance des systèmes informatiques de la mairie et de l'école

Un audit fonctionnel des systèmes d'information des sites de la mairie et de l'école, a été réalisé par la société Ecomdata.

Plusieurs problématiques sont ressorties de cet audit, Des devis ont été réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la maintenance des systèmes informatiques de la mairie et de l'école à la société Ecomdata.

Vente de bois

Suite à l'entretien réalisé par les agents techniques à la châtaigneraie communale, il est nécessaire d'évacuer le bois stocké.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre le bois aux habitants de la commune au prix de 100,00 € la corde.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Validation du choix de la commission d'appel d'offre pour l'extension du cabinet médical pluridisciplinaire

Suite à l'avis d'appel public à concurrence concernant l'extension du cabinet médical pluridisciplinaire, plusieurs entreprises ont présenté des offres pour les 13 lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2021.

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission d'appel d'offres, pour un montant total des travaux s'élevant à 302 783,62 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré entérine la décision de la commission d'appel d'offres.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Pétanque Espoir Saint Maurice Nexon

Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par la Pétanque Espoir Saint Maurice Nexon pour aider au financement de frais liés à la qualification de l'équipe féminine aux poules finales pour l'accession en National.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 €.

Modification de la location du salon de coiffure

Après un échange avec Mme Sylvie VOISIN, locataire du salon de coiffure, il a été convenu que les charges (électricité, eau...) soient directement pris à sa charge.

De ce fait, le bail en cours sera modifié au 1er janvier 2022.

Habilitation au Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour le RGPD

Monsieur le Maire rappelle que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Le Centre de Gestion 87 propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le Centre de Gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de participer à la procédure de consultation.

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Validation du projet de Pacte de Gouvernance entre la Communauté de Communes et les 15 communes membres

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des Conseils municipaux des communes membres.

Le conseil communautaire du 9 juillet 2020 a ainsi approuvé la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le projet de Pacte de Gouvernance.

Suppression de la régie de recettes « quêtes et dons »

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une régie de recettes « quêtes et dons » créée par décision du 23 juillet 1993.

Il semble opportun de supprimer cette régie au vu de la rareté des encaissements numéraires et des contraintes que cela engendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer la régie « quêtes et dons » au 1er Janvier 2022, et de ce fait Mme Nicole DUBOIS n'en sera plus le régisseur.

Mise à jour du tableau des effectifs

En raison d'avancements de grade et d'une promotion interne, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, et de supprimer les grades qui ne sont plus d'actualité.

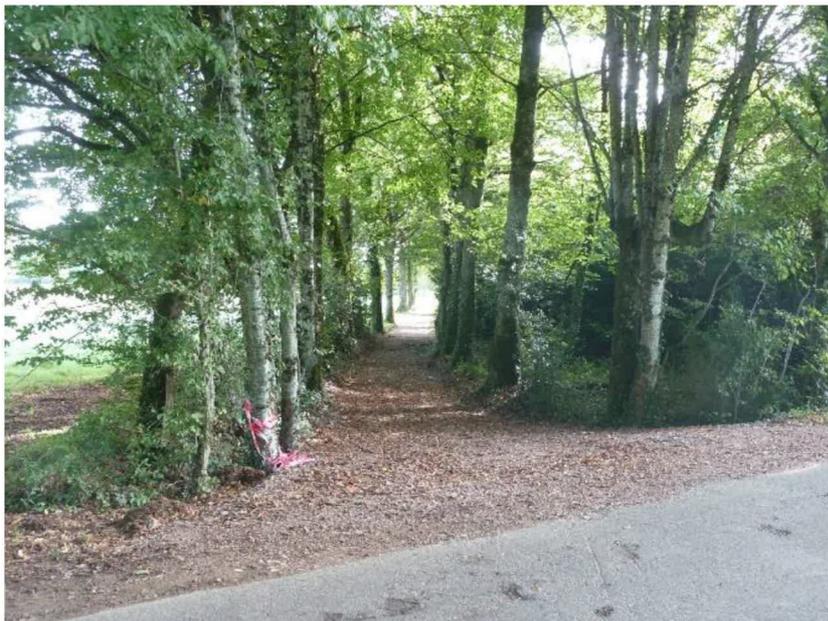
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois proposés à compter du 1er janvier 2022.

■ La Vie Municipale – Travaux achevés

LA REMISE EN ÉTAT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER À GUILLAT



L'entrée du chemin à partir de la V.C. avant travaux



Après travaux

Ce chemin qui reliait le village de Guillat au bourg de Saint Maurice, n'ayant plus d'usage, était en partie, laissé à l'abandon au profit de dame nature. Déchets, végétation et écoulement d'eau l'avaient rendu impraticable.

Les travaux ont permis d'ouvrir ce passage sur la voie communale et surtout d'offrir aux promeneurs un cheminement propre et stable.

■ La Vie Municipale – Travaux achevés

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Comme chaque année, la période des vacances est propice à la réalisation de travaux d'entretien dans les bâtiments scolaires. Cette année, c'est la classe de Pascal RITTI qui a fait l'objet d'un « rafraîchissement ».

Ces travaux ont été réalisés par les employés municipaux aidés par Axel RAYNAUD, employé en contrat saisonnier pendant les vacances scolaires.

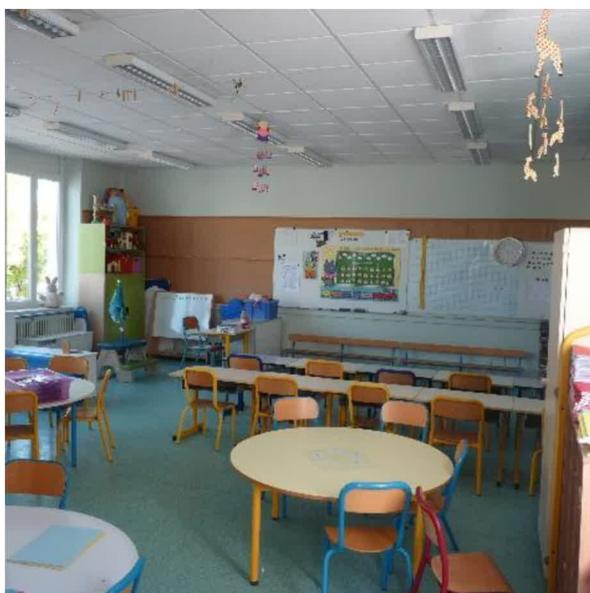
Vestiaire et couloir d'entrée



Peinture



Salle de classe



■ La Vie Municipale – Travaux à venir

L'EXTENSION DE LA MAISON MÉDICALE

Le cabinet EPURE, suite à la mission qui lui a été confiée, a présenté un projet à la municipalité qui l'a validé. Le permis de construire a été déposé le 15 juin 2021 et accordé le 5 août 2021.

Ce bâtiment, d'une emprise au sol de 177 m², sera accolé à l'existant et le prolongera vers le sud, le long de la R.D. 704. La zone de stationnement sera agrandie en conséquence.



Le conseil municipal du 29 Novembre 2021 a validé le choix de la commission d'appel d'offre réunie le même jour, en retenant les entreprises suivantes :

| Lots | Entreprises | Montant HT | Montant TTC |
|--|--------------------|--------------|--------------|
| 1 : Gros Œuvre - Ravalement | SOCAMIP | 72 180,84 € | 86 617,00 € |
| 2 : Charpente bois | LAGRIFFOUL Laurent | 8 220,00 € | 9 864,00 € |
| 3 : Couverture - Zinguerie | LAGRIFFOUL Laurent | 11 610,00 € | 13 932,00 € |
| 4 : Menuiserie ext. aluminium - Métallerie | S.C.A.L. | 38 433,00 € | 46 119,60 € |
| 5 : Menuiserie bois | MAQUARIE | 11 000,00 € | 13 200,00 € |
| 6 : Plâtrerie – Isolation | RAYNAUD Jean Marc | 30 825,30 € | 36 990,36 € |
| 7 : Electricité – Courants faibles | PFRIMMER | 17 475,00 € | 20 970,00 € |
| 8 : Equipements sanitaires - ECS | N.M.P.C. | 13 673,66 € | 16 408,39 € |
| 9 : Chauffage – Rafraichissement - Ventilation | BARGET | 37 659,60 € | 45 191,52 € |
| 10 : Carrelage – Faïence - Chape | ALLIANCE CARRELAGE | 12 099,40 € | 14 519,28 € |
| 11 : Sols souples | SOLS BOUTIC | 4 211,10 € | 5 053,32 € |
| 12 : Peintures | RAYNAUD Jean Marc | 10 623,28 € | 12 747,34 € |
| 13 : Terrassements – V.R.D. | C.M.C.T.P. | 34 772,44 € | 41 726,93 € |
| Total : | | 302 783,62 € | 363 340,34 € |

L'estimation établie par l'architecte pour cette opération était de 320 000 € HT soit 384 000 € TTC. Les frais annexes (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, etc...) s'élèvent 35 740,00 € HT.

Une subvention d'un montant équivalent à 30 % des dépenses H.T. nous sera versée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le début prévisionnel des travaux est fixé au 1^{er} Février 2022 pour une durée de 10 mois.

▪ Infos Mairie

Election présidentielle du 10 et 24 avril 2022

Qui peut voter à l'élection présidentielle ?

- être âgé d'au moins **18 ans** au plus tard la veille du premier tour de scrutin ;
- être de **nationalité française** ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.
- Être inscrit sur **les listes électorales**



Il est possible de s'inscrire au plus tard le 6^e vendredi précédant la veille de l'élection. Pour les situations particulières (personne atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré) il est possible de s'inscrire jusqu'au 10^e jour précédant le premier tour de l'élection.

En cas d'erreur de l'administration, il est possible d'obtenir l'inscription sur les listes électorales auprès du tribunal judiciaire jusqu'au jour de l'élection.

Remise des dictionnaires aux enfants de CM2



Cette année, la remise du dictionnaire pour les élèves de CM2, s'est effectuée fin Juin. Monsieur le Maire a remis le dictionnaire avec un livret du « petit citoyen » à chacun des futurs collégiens, Deux ouvrages qui leur permettront de bien travailler dans leur future vie de collégien.

Colis de Noël

Cette année encore, il n'y aura pas de repas, un colis sera distribué à toute personne :

- *De plus de 70 ans*
- *Inscrite sur les listes électorales*
- *Résidente sur la commune*

La distribution aura lieu le samedi matin 18 décembre.

■ **Etat civil** du 01/01/21 au 21/11/2021 : 12 naissances, 6 décès, 2 mariages



*12 Naissances
Dont 10 communicables*

| Nom Prénom | Lieu de naissance | Date de naissance |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| VILLEYRAS Eliot | Limoges | 19/12/2020 |
| LEPETIT Maël | Limoges | 14/02/2021 |
| CHARRIERAS Alessio | Limoges | 26/03/2021 |
| BOUDIER Maël, Alessio | Limoges | 27/05/2021 |
| LUKASZCZYK Aria | Limoges | 08/06/2021 |
| SELLIER Adèle, Chantal, Odile | Limoges | 10/06/2021 |
| DESLANDES Lélyo, Jules, Johan | Limoges | 16/07/2021 |
| LAINÉ Nino | Limoges | 31/08/2021 |
| FERREIRA THEPAULT Lucas, Pablo | Limoges | 08/09/2021 |
| CHASSIN Nina | Limoges | 11/09/2021 |
| LIRAUD CLERMONTEL Julhia, Yelena | Limoges | 21/11/2021 |



6 Décès communicables

| Nom Prénom | Date du décès |
|-------------------------------------|---------------|
| DUVERNET Marie-Louise Née BONAFY | 04/04/2021 |
| PEYCHIERAS Jean-Pierre, Thierry | 09/06/2021 |
| CHAZAL Patrick, Alain | 21/06/2021 |
| BOYER Robert | 25/06/2021 |
| CHAZEAU René | 08/08/2021 |
| FAUCHER Marie Elise Née NICOLAS | 19/11/2021 |



2 Mariages communicables

| Nom Prénom | Date du mariage |
|---|-----------------|
| AJUSTE Henri et LEBLOND Monique | 26/06/2021 |
| GENIN Karine, Michelle, Charlotte et HILAIRE Christian | 31/07/2021 |

■ Vie scolaire : Ecole Jean Moulin

Sortie de fin d'année au lac de Saint-Pardoux

Après une longue période sans aucune sortie scolaire ou presque, toute l'école a pris le chemin du lac de St Pardoux le lundi 5 juillet pour fêter comme il se doit la fin de l'année scolaire; dès le début de matinée, trois bus ont été affrétés pour emmener tous les élèves.

Au programme, randonnée, pique-nique, baignade et château de sable! Tout le monde a passé un très bon moment, les petits... comme les grands. Qu'il était bon de voir les sourires des enfants!! Toute l'équipe espère pouvoir renouveler cette journée en juillet prochain.



Cette année, l'école accueille 112 élèves répartis comme suit:

- La classe des PS-MS avec 25 élèves (enseignant Pascal Ritti)
- La classe des MS-GS-CP avec 23 élèves (enseignant Patrick Texier, actuellement remplacé par Angélique Thévenot)
- La classe de CP-CE1 avec 24 élèves (enseignante Corinne Lassartesse)
- La classe de CE2-CM1 avec 20 élèves (enseignante Véronique Dunau)
- La classe de CM1-CM2 avec 20 élèves (enseignantes Aurélie Contré et Laurène Mariaux)

Les élèves sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Pour tous renseignements, vous pouvez joindre la directrice à l'école au 05.55.57.51.12 en privilégiant les mardis (jour de décharge d'enseignement).

Aurélie Contré

 ce.0870569w@ac-limoges.fr

■ Vie locale

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de la signature de l'armistice de 1918 ainsi que l'hommage à tous les morts pour la France se sont tenus ce jeudi 11 novembre en présence de Mr le Maire, le porte drapeau, une partie du conseil municipal et surtout le retour de la population. Il s'est ensuite tenu un pot de l'amitié, dans le respect des gestes barrières.



Acquisition du nouveau matériel de tonte

Le conseil municipal avait prévu, au budget 2021, d'acquérir un matériel plus performant pour assurer la tonte des espaces publics.

Cette machine fournie par l'établissement SMB, a été livrée et mise en route au mois de Mai. Cette acquisition a été faite pour un montant de 29 760,00 € TTC.

Sur la photo, les employés municipaux prennent possession de ce nouveau matériel.



■ Vie locale

Plantation

La famille de Michel Monnerie s'est réunie vendredi 12 novembre, sous un beau soleil, sur la voie romaine pour la plantation de chênes des marais suite au don de 1200€ fait par Michel, décédé le 26 Août 2020.

Les employés municipaux avaient au préalable préparé l'endroit où aurait lieu la plantation.

Du plus âgé de la famille (97 ans) à la plus jeune (2 ans), chacun a participé à la plantation de ces arbres qui lui tenait à cœur.

La commune remercie Michel et sa famille de l'aide financière et technique pour ces 11 chênes qui vont réarborer la voie romaine.



■ Bon à savoir : Numérique

Les 10 mesures essentielles pour assurer votre cybersécurité

1. Protégez vos accès avec des mots de passe solides

Utilisez des [mots de passe](#) suffisamment longs, complexes et différents sur tous les équipements et services auxquels vous accédez, qu'ils soient personnels ou professionnels. La majorité des attaques est souvent due à des mots de passe trop simples ou réutilisés. Au moindre doute, ou même régulièrement en prévention, changez-les. Utilisez un gestionnaire de mots de passe et activez la double authentification chaque fois que c'est possible pour renforcer votre sécurité.

2. Sauvegardez vos données régulièrement

En cas de piratage, mais également en cas de panne, de vol ou de perte de votre appareil, la [sauvegarde](#) est souvent le seul moyen de retrouver vos données (photos, fichiers, contacts, messages...). Sauvegardez régulièrement les données de vos PC, téléphones portables, tablettes et conservez toujours une copie de vos sauvegardes sur un support externe à votre équipement (clé ou disque USB) que vous débranchez une fois la sauvegarde effectuée.

3. Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones...), et ce, dès qu'elles vous sont proposées

Vous corrigez ainsi les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour s'introduire dans vos appareils, pour y dérober vos informations personnelles ou vos mots de passe, voire pour détruire vos données ou encore vous espionner,

4. Utilisez un antivirus

Les antivirus permettent de se protéger d'une grande majorité d'attaques et de [virus](#) connus. Il existe de nombreuses solutions gratuites ou payantes selon vos usages et le niveau de protection ou de services recherchés. Vérifiez régulièrement que les antivirus de vos équipements sont bien à jour et faites des analyses (scans) approfondies pour vérifier que vous n'avez pas été infecté.

5. Téléchargez vos applications uniquement sur les sites officiels

N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels des éditeurs (exemple : Apple App Store, Google Play Store) pour limiter les risques d'installation d'une application piégée pour pirater vos équipements. De même, évitez les sites Internet suspects ou frauduleux (téléchargement, vidéo, streaming illégaux) qui pourraient également installer un virus sur vos matériels.

6. Méfiez-vous des messages inattendus

En cas de réception d'un message inattendu ou alarmiste par messagerie (*email*), SMS ou chat, demandez toujours confirmation à l'émetteur par un autre moyen s'il vous semble connu et légitime. Il peut en effet s'agir d'une attaque par [hameçonnage \(phishing\)](#) visant à vous piéger pour vous dérober des informations confidentielles (mots de passe, informations d'identité ou bancaires), de l'envoi d'un virus contenu dans une pièce-jointe qu'on vous incite à ouvrir, ou d'un lien qui vous attirerait sur un site malveillant.

7. Vérifiez les sites sur lesquels vous faites des achats

Si le commerce en ligne facilite les achats et offre l'opportunité de faire de bonnes affaires, il existe malheureusement de nombreux sites de vente douteux, voire malveillants. Avant d'acheter sur Internet, vérifiez que vous n'êtes pas sur une copie frauduleuse d'un site officiel, la crédibilité de l'offre et consultez les avis. Sans cette vérification, vous prenez le risque de vous faire [dérober votre numéro de carte bancaire](#) et de ne jamais recevoir votre commande, voire de recevoir une contrefaçon ou un produit dangereux.

8. Maîtrisez vos réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont de formidables outils de communication et d'information collaboratifs. Ils contiennent toutefois souvent de nombreuses informations personnelles qui ne doivent pas tomber dans de mauvaises mains. Sécurisez l'accès à vos réseaux sociaux avec un mot de passe solide et unique, définissez les autorisations sur vos informations et publications pour qu'elles ne soient pas inconsidérément publiques ou utilisées pour vous nuire, ne relayez pas d'informations non vérifiées (*fake news*)

9. Séparez vos usages personnels et professionnels

Avec l'accroissement des usages numériques, la frontière entre utilisation personnelle et professionnelle est souvent ténue. Ces utilisations peuvent même parfois s'imbriquer. Matériels, messageries, « clouds »... Il est important de séparer vos usages afin que le piratage d'un accès personnel ne puisse pas nuire à votre entreprise, ou inversement, que la compromission de votre entreprise ne puisse pas avoir d'impact sur la sécurité de vos données personnelles

10. Évitez les réseaux WiFi publics ou inconnus

En mobilité, privilégiez la connexion de votre abonnement téléphonique (3G ou 4G) aux réseaux WiFi publics. Ces réseaux WiFi sont souvent mal sécurisés, et peuvent être contrôlés ou usurpés par des pirates qui pourraient ainsi voir passer et capturer vos informations personnelles ou confidentielles (mots de passe, numéro de carte bancaire...). Si vous n'avez d'autre choix que d'utiliser un WiFi public, veillez à ne jamais y réaliser d'opérations sensibles et utilisez si possible un réseau privé virtuel (VPN).

Plus d'informations sur : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

■ **Bon à savoir : devenir assistant(e) maternel(le)**

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) accueille un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans et plus (en fonction des besoins des familles) à son domicile. Il doit garantir l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité de l'enfant et ce durant le temps où l'enfant lui est confié.

L'exercice du métier d'assistant maternel n'est possible qu'après l'obtention d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, accordé pour une durée de 5 ans renouvelable.

Avec cet agrément, les conditions sont réunies pour que l'assistant maternel propose un accueil de qualité :

- réponse adaptée aux besoins des enfants en termes de santé et de sécurité,
- contribution à leur épanouissement,
- qualités éducatives,
- aptitude à établir une relation de confiance avec les parents,
- conformité du logement en matière de sécurité et d'hygiène.

En fonction de ses conditions d'accueil et de ses modalités d'agrément, l'assistant maternel peut accueillir simultanément de 1 à 4 enfants maximum.

La demande d'agrément

Elle peut être faite par courrier, par mail, par téléphone ou sur place, auprès de la Maison du département du lieu de résidence. Lors de la formulation de la demande, les dates des réunions d'informations sont communiquées au candidat.

Celles-ci ont pour objectifs :

- d'informer les candidats sur la procédure d'agrément et sur les conditions d'exercice de la profession ;
- d'aider les candidats à mûrir leur projet, en travaillant sur des pistes de réflexion ;
- d'amener les candidats à considérer les difficultés et les inconvénients de cette activité (pleurs de l'enfant, difficultés de relations avec les parents...).

Ces réunions sont obligatoires.

Le dossier de demande d'agrément est remis au candidat lors de cette réunion.

Les conditions de l'agrément

Le/la candidat(e) doit en effet présenter des garanties propres à assurer le développement physique, intellectuel et affectif de l'enfant confié. Il/elle doit :

- passer un examen médical,
- disposer d'un logement qui permette d'assurer le bien-être physique et la sécurité du/des mineur(s) accueilli(s),
- avoir des aptitudes éducatives, avoir des capacités d'observation et de prise en compte des besoins particuliers de chaque enfant et des attentes de ses parents,
- être disponible, être en capacité de s'organiser et de s'adapter à des situations variées,
- avoir des aptitudes à la communication et au dialogue,
- maîtriser le français oral,
- disposer d'un moyen de communication permettant de faire face aux situations d'urgence.

La réponse à la demande d'agrément

La décision du Président du Département est notifiée à la candidate ou au candidat dans un délai de trois mois à compter du dépôt du dossier complet.

L'agrément ou le renouvellement d'agrément des assistant(e)s maternel(le)s est accordé pour une durée de 5 ans. Il est valable sur l'ensemble du territoire français (moyennant une vérification des nouvelles conditions de logement).

Une formation préalable obligatoire

Avant de pouvoir accueillir un premier enfant, les assistants maternels doivent suivre une formation initiale obligatoire de 80 heures, organisée et financée par le Conseil départemental.

Un second volet de 40 heures est à effectuer dans les deux années qui suivent.

Cette formation aborde différents thèmes relatifs à l'enfant et à l'exercice professionnel : développement, santé, rythmes et besoins de l'enfant, aspects éducatifs, initiation aux gestes de premiers secours, relations avec les parents...

Un suivi par des professionnels de l'enfance

Durant toute la validité de l'agrément, les assistants maternels bénéficient d'un suivi assuré par les professionnels de la petite enfance du Conseil départemental (puéricultrice, médecin, psychologue).

(source de cet article : site du Conseil Départemental 87 <https://www.haute-vienne.fr/accueil>)

Contacts : Relais Petite enfance de Janailhac 05 19 09 00 14 ou 06 33 65 85 75

■ Environnement et Ecocitoyenneté

ARBRES OU ALLEES D'ARBRES LONGEANT LES VOIES DE CIRCULATION

rues, routes, chemins etc...

Le Conseil d'Etat précise dans sa séance du 21 juin 2021 les conditions d'abattage ou de modification des plantations existantes d'arbres ou d'allée d'arbres.

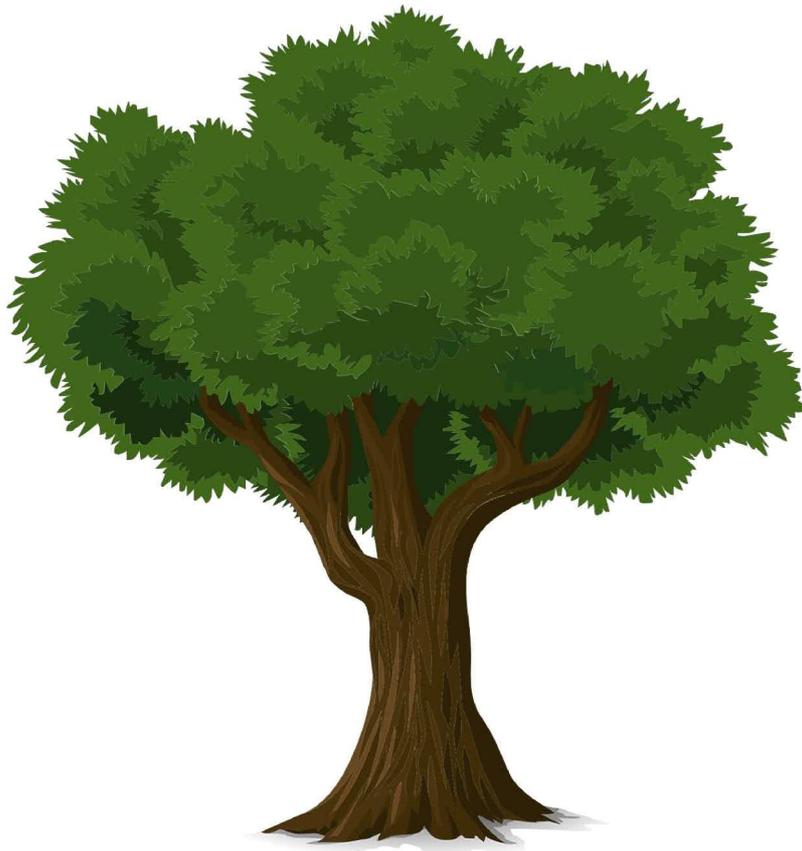
Les allées, les alignements et de façon générale les arbres qui longent un chemin public, une route, une allée doivent être conservés. Le principe d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre sa conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit sauf lorsqu'il est démontré que son état présente un danger, pour la sécurité des personnes ou des biens.

Leur abattage est interdit sauf dans les cas de dangerosité précitée, après une demande écrite, justifiée et avec l'accord écrit du Maire.

Si une telle autorisation est octroyée le demandeur doit s'engager et proposer à la commune des mesures compensatoires comprenant un volet de replantations et un financement pour entretenir ces replantations.

Je demande donc aux propriétaires de respecter cette obligation qui ne fera l'objet d'aucun laxisme et génèrera en cas d'infraction des poursuites pénales.

Avis du CE du 21 juin 2021, n°446662, code de l'urbanisme et de l'environnement.



■ Environnement et Ecocitoyenneté



→ Pourquoi composter ?



- Pour réduire ma quantité de déchets à incinérer ou à enfouir.
- Pour produire un amendement gratuit qui permettra de fournir à mes plantes tous les minéraux dont elles ont besoin.
- Pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques.

→ Comment composter ?



- En tas d'une base d'au moins 1,5 x 2 m.
- En silo ou composteur.

Il est conseillé de fabriquer deux composteurs au minimum afin de favoriser la dégradation des déchets organiques par des micro-organismes, chaque bac étant dédié à un état d'avancement du compost.

→ Où placer ses composteurs ou son tas de compost ?



- Dans un endroit ombragé.
- A l'abri des intempéries.
- Sur un espace de terre grossièrement labouré.

→ Que faire si en cas de désagréments ?

| Symptômes | Causes possibles | Remèdes |
|---|--|--|
| Odeur d'éther | Peaux d'agrumes et chaleur | Recouvrir les peaux d'agrumes avec d'autres déchets, ou éviter de les mettre. |
| Odeur d'ammoniacale | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mélange trop riche en azote ■ Température excessive ■ Ajout de chaux | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rajouter des matières carbonées ■ Brasser le compost ■ La chaux n'est pratiquement jamais nécessaire. |
| Petites mouches | Restes de repas ou fruits gâtés en surface de la pile | Couvrir le tas de broyats, ou de tontes de gazon ou de feuilles |
| Des mauvaises herbes sur mon compost | Température insuffisante | Ne pas mettre de plantes malades et de graines |
| Mouches « d'un bleu métallique » | Résidus de viandes ou de poissons | Enlever ce type de déchets |
| Odeur désagréable | <ul style="list-style-type: none"> ■ Manque d'air (trop d'herbe fraîche par exemple) ■ Trop d'eau | <ul style="list-style-type: none"> ■ Retourner le tas et ajouter des matériaux grossiers ou riches en carbone. ■ Diminuer l'arrosage et protéger des fortes pluies |
| Le tas et le coeur du compost sont secs | Pas assez d'eau | Retourner le compost et ajouter de l'eau |
| Le coeur du compost est compact | Manque d'aération | Mélanger en incorporant des matériaux grossiers |

→ Démarrer le compostage

Dans le premier bac ou le premier tas (voir schéma ci-contre), placez une couche de broyat ou de fins branchages sur le sol légèrement labouré puis commencez à y déposer des déchets. Montez le tas en mélangeant bien les différents matériaux : les déchets humides avec les déchets secs azotés et carbonés (voir liste jointe).

→ Quand est prêt votre compost ?

Au bout de 9 mois à 12 mois, votre compost aura une belle couleur brune/noire et une odeur de sous-bois. Il est prêt à être utilisé dans votre potager, dans vos pots de fleurs, aux pieds de vos arbustes...

Attention :

Il ne faut jamais utiliser du compost pur. Il est toujours nécessaire de le mélanger à de la terre.

→ Comment l'utiliser ?

- Dans le potager : en mélangeant le compost à la couche superficielle du sol, de préférence au début du printemps.
- En paillage au pied des arbres.
- Dans les jardinières et pots : mélangez 40% de compost à la terre ou ajoutez 20% de compost dans la terre de vos plantes en place.

L'humidité



L'humidité est assurée par les éléments humides incorporés et par l'eau d'arrosage. Rectifier l'humidité au moment de l'apport des déchets ou au moment des retournements si nécessaire.

Attention ! Contrôlez l'humidité !

Un compost sec ne se décompose pas et l'excès d'humidité entraîne de mauvaises odeurs.

Le broyage des végétaux

Permet de réduire considérablement le volume des végétaux et ainsi ne plus les apporter à la déchetterie.

Idéal pour équilibrer le **compost** ! Une couche de déchets verts suivie d'une couche de broyat c'est l'assurance d'un compost sain et sans odeur.

En **paillage**, cela permet de retenir l'humidité, d'éviter la prolifération des adventices, d'enrichir le sol...



■ Environnement et Eco-citoyenneté

Déjections canines

Il est constaté depuis quelques temps avec une amplification importante que les aires du stade municipal sont un vaste « cani-crottes ».

Nous invitons fermement ceux et celles qui viennent promener leur chien que leurs excréments « c'est bien normal qu'ils en fassent » ne doivent pas générer des salissures sur les lieux de passage et les aires de jeux (terrain de pétanque, basket, stades etc.)

Nous faisons confiance à votre civilité pour ramasser ces déjections dans l'attente de la mise en place de dispositif de ramassage.

Merci de votre compréhension et de votre vouloir de mieux faire.

Est-il obligatoire de ramasser les crottes de son chien ?

Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants, le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Que risque-t-on en terme d'amende ?

Aujourd'hui, l'amende forfaitaire s'alourdit. D'après l'[article R.634-2 du code pénal](#), ces infractions relèvent désormais de la 4^{ème} classe et sont assorties d'une amende de 135 euros, pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Sont concernées les actions suivantes :

- Déposer, abandonner, jeter ou déverser, en lieu public ou privé, des déchets, ordures, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet. À l'exception que le dépôt ne se fasse dans un emplacement prévu à cet effet par l'autorité compétente.
- Uriner ou cracher sur la voie publique
- Abandonner une déjection canine
- Jeter son mégot ou son masque sur la voie publique

Comment lutter contre les crottes de chien ?

Afin de lutter contre la prolifération des déjections canines sur les voies et dans les lieux publics et ainsi, préserver la santé et la salubrité publiques, la municipalité appelle les propriétaires de chiens à faire preuve de civisme.

Chats errants

Il est de plus en plus constaté une affluence de chats errants. Ces félins sans maître génèrent de gros problèmes aux agriculteurs, bâches de foin déchirées et aussi de nombreuses nuisances à l'ensemble de la population. Il n'est pas normal que les chats prolifèrent ainsi. La Mairie a dû intervenir en urgence pour stériliser une vingtaine de chats et chattes avec un coût important supporté par la commune.

Les chats dont vous êtes propriétaires et qui sortent de votre domicile doivent être stérilisés et identifiés, c'est une obligation légale. Tous les ans des campagnes de stérilisation avec des tarifs minorés sont faites.



■ La vie associative



Comité des fêtes

L'année 2021 a encore été très particulière. Nous n'avons pas pu aller au bout de tout ce qui était prévu.

A la rentrée, les activités hebdomadaires ont repris avec la **Gym** et le **Step** animé par Nicolas FICHOT qui remporte un vif succès.

- La **Gym le mardi de 18h40 à 19h25**.
- Le **Step le mardi de 19h25 à 20h10**

L'activité **théâtre** était reconduite, animée par Françoise Roux, avec 4 groupes.

- **Le mardi de 17h à 18h** et
- **Le jeudi de 16h45 à 17h45, de 18h à 19h et de 19h15 à 20h15**.

Pour la deuxième partie de l'année voici la liste des manifestations que vous propose l'association si ce sacré virus nous le permet :

- **Samedi 18 décembre 2021 : Représentation de Noël de la troupe « les enfants du théâtre » de St Maurice les Brousses**
- **Dimanche 19 décembre 2021 : Marché de Noël**

Activités prévues pour l'année 2022

- **Samedi 12 février 2022 : Concours vintage Mario Kart Wii**
- **Samedi 26 mars 2022 : Repas spectacle**
- **Dimanche 15 mai 2022 : Vide grenier de printemps**
- **Weekend du 28 et 29 mai 2022 : Fête foraine**
- **Samedi 18 juin 2022 : Spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre**
- **Dimanche 11 septembre 2022 : Vide grenier d'automne**
- **Samedi 22 octobre 2022 : Halloween**

Sous réserve que la situation sanitaire nous le permette.

L'**AG** de l'association se tiendra le **21 janvier 2022** au local associatif

Pour rappel un blog est à votre disposition : <http://comitedesfetesstmaurice.eklablog.com/> . Vous y retrouverez les photos des manifestations. N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter afin d'être informé des nouvelles publications.

Une page Facebook est aussi à votre disposition (Tapez comité des fêtes de Saint Maurice les Brousses) dans la barre de recherche Facebook. Vous pourrez ainsi suivre l'actualité de l'association et être informé rapidement des différentes manifestations.

Si vous souhaitez participer à la vie festive de votre village, si vous avez des idées, des envies n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serons ravis de vous accueillir pour nous aider à réaliser et animer une ou plusieurs manifestations. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

Afin que le comité puisse continuer à vivre et à vous divertir **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ! Rejoignez-nous !**

■ La vie associative

Débroussaillons l'Expression

Depuis 1990, l'association organise des concerts de chanson française -artistes des scènes actuelles- à Saint Maurice les Brousses et, depuis peu, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nexon. Autour d'une équipe grandissante de bénévoles, les spectacles sont d'année en année de plus en plus renommés et les spectateurs encore plus nombreux aux rendez-vous. Si l'aventure vous tente:

Contact : Patrick TEXIER - debexprescenes@gmail.com - www.debroussaillons-l'expression.com

Scènes d'Automne :

2019 une belle récompense pour les 30 ans !

2020 et 2021, une belle punition,

2022 l'année du renouveau !

Après ces deux années d'abstinence, seriez-vous prêts à nous suivre à nouveau dans nos concerts emprunts de belle énergie et de convivialité dont nous avons été privé trop longtemps ?

En tous cas c'est avec cette idée là en tête que les membres de l'association envisagent une programmation pour 2022.

A l'heure qu'il est, rien n'est encore arrêté mais nous sommes en contact avec, entre autres, les artistes qui étaient signés pour 2020.

Ainsi que diriez-vous par exemple d'accueillir **Les Tit' Nassels** qui alors engageaient leur tournée spéciale anniversaire des 20 ans tout comme nous venions de le faire pour nos 30 ans. Après 10 albums studio et plus d'un millier de concerts, Les TIT'NASSELS sont de retour avec un double album qui mêle le grand sourire et la gravité, le romantisme qui valse et la poésie qui boxe. Leur nouvel album, en 2 volumes, est sorti le 24 septembre 2021 pour le premier et le second sortira fin janvier 2022, tout frais tout beau !

Ou encore, dans un tout autre style, **Zoufris Maracas** ? Je sais, certains d'entre vous vont me dire « Attention ils passent au printemps à Boisseuil ! » Effectivement, mais il s'agit d'une fin de tournée et pour nous ce sera le début de la nouvelle avec la sortie de l'album prévue courant septembre.

Voici quelques pistes pour 2022, 31^{ème} édition n'hésitez pas à aller sur notre site (formulaire de contact dans l'onglet RESERVATIONS, <http://www.debroussaillons-l'expression.com/>, pour laisser vos avis et pourquoi pas propositions si elles sont techniquement et financièrement à notre portée...

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom de toute l'équipe de **Débroussaillons l'Expression**, d'excellentes fêtes de fin d'année et, à l'année prochaine pour de nouvelles aventures en musique !

Pour l'association, le Président, Patrick TEXIER



■ La vie associative

F.C Saint Maurice

Après deux années compliquées interrompues par la crise sanitaire, le F.C Saint Maurice a démarré une nouvelle saison. L'effectif composé de 25 licenciés a été renouvelé avec l'intégration de quelques jeunes, mais aussi des nouveaux arrivants dans le village et enfin de nos fidèles anciens pour les encadrer.

Le groupe actuel affiche un bel état d'esprit avec l'envie de réussir une bonne saison. Notre objectif étant de démarrer un nouveau cycle, toutes les personnes souhaitant évoluer dans un club familial, joueurs comme bénévoles sont bien entendu les bienvenus.

Concernant nos manifestations le F.C Saint Maurice organisera si les conditions sanitaires le permettent un concours de belote le samedi 19 février 2022 à l'espace Juliette Gréco.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Mathieu MOREAU Président du F.C Saint Maurice Les Brousses 06.24.12.44.04



Ecole de Foot

L'école de foot du Pays de Nexon, qui regroupe tous les licenciés de la catégorie U7 à U13 des clubs de Nexon et de La Roche l'Abeille, a entamé la nouvelle saison avec beaucoup d'envie.

De nouveaux et nouvelles licencié(e)s rejoignent les différentes catégories. Ce qui a renforcé nos effectifs pour notre plus grand plaisir.

Le club remercie toutes les personnes qui œuvrent au quotidien à son bon fonctionnement dont les jeunes joueurs seniors qui s'investissent auprès de nos tout-petits, malgré cela, le club est toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer, aider et également à la recherche de partenaires pour soutenir l'école de foot.

Le club remercie la commune de Saint Maurice les Brousses pour le prêt de son terrain de foot.

N'hésitez pas à contacter Mr Le Président FOUETILLOU Cédric pour tout renseignements au 06.35.59.07.12



■ La vie associative

Association des Parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves a pour unique objectif de récolter des fonds, intégralement reversés aux coopératives scolaires, et ce en organisant tout au long de l'année des manifestations. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.



Contacts : ape.smlb@gmail.com ou page Facebook

Malgré le contexte sanitaire, l'an dernier, l'association a pu reverser 600€ par classe grâce aux ventes à distance (chocolats, photos, bulbes et plants)

L'assemblée générale s'est tenue le lundi 4 octobre 2021, voici la composition du bureau pour l'année scolaire 2021- 2022 :

- Présidente : Mme CLAVEAUX Anne-Catherine
- Président adjoint : M. LEDUC Baptiste
- Trésorière : Mme BECQUET Adeline
- Trésorière adjointe : Mme FERRON Céline
- Secrétaire : Mme PALEIRAC Laura
- Secrétaire adjointe : Mme DARGENTOLLE Alexia

Cette année, nous avons commencé les ventes à distance : photos (Un reg'art sur vous) et les chocolats (La Chouette Gourmande + Initiatives).

Nous serons présents au **marché de Noël le dimanche 19 décembre** avec des nouveautés. Nous comptons sur votre présence.

En 2022, l'association va organiser des événements à partir de février. Actuellement, les membres de l'association s'affairent à l'organisation de ceux-ci.

Un affichage sera fait sur la commune et les alentours.

Suivez notre actualité sur la page Facebook « APE Assoc Parents Elèves Saint Maurice les Brousses »

Nous avons hâte de vous retrouver !

L'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

A.C.C.A

Le Président Cédric RAMPON, le bureau et tous les membres de l'ACCA de Saint Maurice les Brousses vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Ensemble, nous contribuons chaque année au développement d'une chasse durable et responsable.

Notre tâche est grande pour faire vivre cette petite association qui perdure depuis des années grâce à l'excellent travail de mon prédécesseur Yves FAUCHER et de tous les adhérents présents à ses côtés. Merci à lui pour sa confiance et ses conseils.

En effet, les comptes de l'ACCA sont au plus bas en raison des interdictions des manifestations liées au COVID et des cotisations de la fédération qui ne tiennent pas compte du nombre d'adhérents.

Nous espérons que 2022 sera l'opportunité de renouer avec les valeurs cynégétiques telles que la convivialité, le partage et les liens intergénérationnels.

Bonheur, santé, réussite.

■ La vie associative

Association SANDA NEXON

Le club de Sanda (boxe chinoise) accueille une cinquantaine de licencié(e)s pour la saison 2021 / 2022. Les séances d'entraînement ont repris, début septembre, dans le respect des consignes sanitaires.

Merci à nos animateurs et instructeurs impliqués et bénévoles qui permettent au club de surmonter les difficultés liées aux conséquences de la pandémie.



La pratique du Sanda fait tous les ans de nouveaux adeptes (jeunes et moins jeunes). Le Sanda est une forme sportive et codifiée d'un style de combat rapproché. A l'origine créée pour entraîner les troupes militaires chinoises dans les années 1920 et basée sur les arts martiaux chinois traditionnels, cette discipline a conquis le monde entier et donne lieu à des championnats nationaux (FFKDA) et internationaux (IWUF).

Depuis la création du club, plusieurs de nos licencié(e)s ont participé à l'Open de France et ont remporté des victoires dans leurs catégories.

Fort heureusement, la pratique est aussi ouverte aux non-compétiteurs qui désirent conserver une bonne forme physique alliant souplesse, vivacité, force, équilibre, motricité et maîtrise de soi. Vous pouvez nous retrouver sur Facebook: <http://www.facebook.com/SandaFight/>



Le président du club, Marc Desailly

La Joie de Vivre

Après avoir dû suspendre ses activités, durant de longs mois, le club a repris ses activités au mois de septembre.

Les réunions le 2^{ème} mardi du mois, notre repas le 13 novembre pour le 40^{ième} anniversaire du club, notre réunion le 14 décembre avec les bûches de Noël.

Notre assemblée générale le mardi 11 Janvier 2022 (ordre du jour élection d'un nouveau bureau) toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. Dégustation des galettes.

La présidente M J Brissaud



Marie-Thérèse Auxemery, ancienne présidente avec Marie-Jeanne Brissaud et Mr le Maire



■ La vie associative

Association Motos Tourisme « Les Motoriciens »

Contact : Daniel TRASSARD (Président) - daniel.trassard@orange.fr - 06 84 55 88 98



BALADE DU 06/06/2021 EN CHARENTE ET VIENNE

Neuf motards du club ont participé à ce parcours entre Charente et Vienne.

Après la traversée d'Oradour sur Glane, tristement célèbre pour son village martyr, nous nous dirigeons vers Confolens, Montrollet, St Germain de Confolens avec visite des ruines du château fort situé sur l'éperon rocheux et panorama sur le confluent de la Vienne et l'Issoire.

Direction Savigné déjeuner promenade sur la rive droite de la Charente jusqu'à la grotte préhistorique du Chaffaud creusée dans la falaise calcaire.

Direction Gencay, avec au passage le château de la ROCHE (XVe) à Magné, une des plus belles demeures seigneuriales qui domine la rivière la Belle et l'Isle Jourdain avec son viaduc surplombant la Vienne où l'on peut pratiquer le saut à l'élastique.

Mézières sur Issoire, célèbre pour sa foire ovine, et le château du FRAISSE(XVe), maison d'hôtes et salle de réception à Nouic.

Arrivée à Mortemart, classé « Plus beau village de France », son château des Ducs (Xe) entouré d'un jardin de 3 hectares avec étang et anciennes halles en bois sur la place.

Nous terminons notre périple par le village de Montrol Sénard évoquant dans des lieux authentiques (école, fournil, lavoir, sabotier ...) la vie rurale du début du XXe siècle et prenons un rafraîchissement au bar restaurant « la table du lavoir ».

03 JUILLET 2021 BALADE RANDOFLAM

Au départ de Masléon cette balade nous a fait découvrir de petites routes pittoresques de notre campagne limousine. Le matin, nous avons sillonné les alentours de Peyrat le Château, Faux la Montagne, Tarnac, Toy-Viam, Bugeat pour arriver au Suc au May pour le pique-nique prévu dans la brume et sans le panorama ! Qu'importe la bonne humeur était là !

L'après-midi, le Lonzac, Espartignac, Uzerche, Lubersac, Ladignac, Linards ... nous a permis de découvrir sans pluie même avec un peu de soleil des villages, des châteaux ou monuments et des routes très agréables.

Pour clôturer, un arbre de l'amitié a été planté et un vin d'honneur offert.



■ La vie associative

11 JUILLET 2021 BALADE DANS LE LOT : les « Plus Beaux Villages de France »

Routes touristiques de Corrèze, Arnac-Pompadour, célèbre cité du cheval avec son haras national, ses concours hippiques et son château, le Lac du Causse près de Brive, Martel, village médiéval surnommé la « Ville aux sept Tours », Vayrac, Belvédère de Copeyre surplombant les méandres de la Dordogne et panorama .

Déjeuner au restaurant « le Relais de Gintrac », l'après-midi visite de Carrennac, village médiéval avec son prieuré, son château et son église romane avec un tympan sculpté du 12^{ème} siècle.

Puis visite de Loubressac, village médiéval perché au-dessus de la vallée de la Dordogne et aux maisons de pierres ocre et pointes de toits relevées.

Autoire, pépite du Quercy, situé au creux d'un cirque dans le Causse entre Figeac et Gramat, village classé composé de manoirs et gentilhommières aux tuiles brunes et ses pigeonniers carrés, cascade, avec chute de 30 m, son mur végétal et son brumisateur naturel .



3 ET 4 JUILLET 2021 FROTEY LES VESOUL HTE SAÔNE - Etape intermédiaire Championnat de France de Tourisme

Arrivée en soirée à Frotey, on retrouve organisateurs et amis, un apéritif et un repas franc-comtois.

Samedi matin , Vesoul commune située entre le massif jurassien et le massif vosgien, dans le département de la Haute-Saône. La Motte, emblème de la ville, qui offre une vue panoramique sur la vallée du Durgeon, Vesoul et les Vosges, table d'orientation, chapelle dédiée à la Vierge Marie.

Après midi départ pour « la balade du sabot » dans la campagne franc-comtoise avec ses fermes typiques , ses vaches montbéliardes, ses cultures céréalières et ses mirabelliers.

Halte à Chauvirey-le-Vieil : visite d'une des dernières saboteries de France et démonstration de fabrication de sabots en bois avec des machines centenaires. Dans les dépendances de l'ancienne cure du village, visite d' une surprenante collection de 3000 outils retraçant l'histoire de 4 générations d'artisans du bois.

Le dimanche matin, direction Mollans, visite chez un collectionneur privé pour admirer différents modèles de motos anciennes très bien conservées ainsi que de vieux tracteurs. Week-end chargé mais agréable ...



Prochaine date à retenir : Assemblée Générale dimanche 23/01/2022 à 9h30 salle du stade.

Dans l'attente de nouvelles balades à moto, agréables fêtes de fin d'année 2021 et joyeux début 2022.

Le Président Daniel Trassard et le bureau de l'AMT,

■ La vie associative

Association de Pétanque St Maurice-Nexon

Malgré la situation sanitaire compliquée, les compétitions de pétanque ont pu reprendre sous des conditions particulières et le club de Saint Maurice Nexon est fier de pouvoir compter des résultats significatifs.

Lors des championnats qualificatifs au Championnat de France nous avons vu plusieurs équipes obtenir de bons résultats et défendre les couleurs du club dès le samedi après midi jusqu'au dimanche matin :

- En doublette féminin une équipe perd en quart de finale (Sylviane PIERI, Sabrina LAPORTE)
- En triplète féminine une équipe perd en 8^e de finale (Sabrina LAPORTE, Maria FORESTE, Sylviane PIERI).
- En triplète homme une équipe perd en 8^e de finale (David HARNICHARD, Florian FAYS, Hervé HOSPITAL) et une équipe perd en quart de finale (William GIMENEZ, Diego GIMENEZ, Julien SAPIO).
- En triplète jeune cadet, Lauryne CARPE associée à deux jeunes joueurs du club de la boule aréienne (Nolan AUTHIER et Raphael GRENIER) remporte le titre de champion départemental et se qualifie au Championnat de France où ils perdent en 32^e de finale.
- En triplète jeune minime, Justine CARPE associée à un jeune de Linards (Joachim MARIONNETTE) et un jeune de Magnac Laval (Kenzy ADAM) remporte également le titre et se qualifie pour le Championnat de France où elle perd en quart de la coupe de l'avenir, une compétition parallèle.

Toujours en jeune, Justine CARPE a passé 2 étapes de sélection et intègre le Centre Régional d'Entraînement de Nouvelle Aquitaine (CRENA) à Bassens où elle effectuera 4 stages sur la saison 2021-2022 afin de préparer les futures sélections au collectif France jeunes.

Une autre compétition importante pour les boulistes qui est le championnat des clubs a vu également progresser Saint Maurice-Nexon.

En effet, l'équipe 1 masculine coachée par Jean Christophe CARPE termine à la première place de sa poule et décroche le titre de champion départemental permettant ainsi à ses joueurs de jouer au niveau régional la saison prochaine ce qui promet au club de nombreux déplacements.

Toujours en départemental, l'équipe vétérans coachée par Marc LAFAYE termine 2^e de sa poule et se maintient ainsi en 2^e division, l'équipe sénior 2 coachée par Yohan FOUSSETTE termine en milieu de tableau et se maintient en 3^e division et l'équipe sénior 3 coachée par Philippe HENRARD termine également en milieu de tableau de la 4^e division.

En régional, l'équipe féminine coachée par Stéphanie CARPE termine première de sa poule et se retrouve sur le plateau des phases finales pour disputer le titre de championnes de Nouvelle Aquitaine à Sainte Livrade sur Lot où elles perdent aux portes de la montée en National.

Enfin, une dernière compétition très convoitée qui est la coupe de France a vu également notre club sortir de la région. En effet, l'équipe représentante du club coachée par Patrice AUVERT après 3 victoires sur le département a fait le déplacement jusqu'à Mehun sur Yèvre (18) où malheureusement nous ne sommes pas sortis vainqueurs.

Le Président ainsi que les membres du bureau tiennent à féliciter tous ces joueurs qui défendent les couleurs de notre club ainsi que du département lors de ces déplacements.

Si vous souhaitez rejoindre notre club de Saint Maurice-Nexon, petits ou grands, n'hésitez pas et prenez contact avec le Président, Olivier LAPORTE (0650239315 ou sabrinaporte@orange.fr)



■ La vie associative

RockMétalCamp

Cette association a pour but la promotion des groupes et artistes Rock et Métal par tous les moyens disponibles (tous médias, tous supports existants ou à venir) et l'organisation d'événements tels que concerts, soirées ou festivals dans la communauté de communes et en coproduction avec d'autres associations de même nature sur le département de la Haute-Vienne et la région Limousin .

Contact : Philippe ADAM (Président) - rockmetalcamp@gmail.com – 06 73 30 34 19



LISTE DES ASSOCIATIONS

| NOM | PRESIDENT(E) | CONTACT |
|--|-------------------------|--|
| ACCA ST MAURICE LES BROUSSES | Cédric RAMPON | |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES | Anne-Catherine CLAVEAUX | ape.smlb@gmail.com |
| CAP ST MAURICE (COURSE A PIED) | Fabien STEINBRUNN | 06 60 67 67 23 |
| CLUB DE PETANQUE DES ESPOIRS DE ST MAURICE NEXON | Olivier LAPORTE | 06 50 23 93 15 |
| COMITÉ DES FÊTES | Karine GENIN | karinegenin@orange.fr |
| DEBROUSSAILLONS L'EXPRESSION | Patrick TEXIER | debexprescenes@gmail.com |
| DEEP IMPACT SANDA | Marc DESSAILLY | Association.sanda.nexon@gmail.com |
| LA JOIE DE VIVRE | Marie-Jeanne BRISSAUD | 05 55 57 51 03 |
| LES MOTORICIENS | Daniel TRASSARD | 06 84 55 88 98 |
| ROCKMÉTALCAMP | Philippe ADAM | rockmetalcamp@gmail.com |

▪ Zoom



Monsieur Barget, depuis quand êtes-vous installé ?

L'entreprise a été créée en 1990 sur la commune du Vigen, le siège de l'entreprise va être transféré sur Saint Maurice les Brousses en 2022 suite à la construction de notre nouveau local.

Pourquoi ce choix ?

Nous mettons la prévention au cœur de notre activité et ce nouveau bâtiment plus grand et plus adapté amènera aux employés un meilleur confort de travail.

En quoi consiste votre activité ?

J'ai commencé mon activité seul par le biais d'une exploitation agricole. Puis un tournant a eu lieu en 1999, après la tempête. J'ai racheté une entreprise agricole en 2007. A la suite de cela, il y a eu un premier salarié car il y a eu de la demande sur du forestier puis un deuxième salarié a été recruté tout en conservant la partie agricole.

Lorsque l'entreprise a eu 6 ou 7 salariés, un audit a eu lieu qui a amené à structurer l'entreprise en 2 pôles distincts: un pôle « agricole », du semis à la récolte, travail des terres en bio et conventionnel et un pôle « forêt » qui a permis de répondre à quelques appels d'offres publics et privés.

Que proposez-vous à vos clients ?

Nous proposons le travail des terres agricoles (augmentation du bio), l'arrivée de mon fils dans l'entreprise a permis la mise en place de nouveaux logiciels pour une gestion optimisée des parcelles. Le pôle « forêt » continue à se développer, nous avons élargi l'activité pour davantage de polyvalence: broyeur forestier, rognage de souche, tout ce qui touche à l'entretien forestier au profit des communes, départements, usines et quelques particuliers.

Le pôle « rural » propose élagage, éparage, entretien des fossés, débroussaillage manuel et mécanique...

Quelle est la constitution de l'entreprise ?

Aujourd'hui, nous avons 22 salariés à temps plein, à cela se rajoute ponctuellement les employés saisonniers. Nous recherchons activement à recruter un élagueur et un homme de pied (bûcheron qui travaille au sol)

Comment vous joindre ?

Page Facebook **Barget SARL**
Page Instagram SARL Barget
Mail: www.barget.fr
Tel: 05 55 57 54 73



■ Zoom

Antoine Faucher, depuis quand êtes-vous installé sur la commune ?

L'entreprise FAUCHER et fils est implantée sur la commune depuis 5 générations. Je suis personnellement devenu actionnaire en 2020.

Pourquoi ce choix ?

Depuis toutes ces années, nous sommes bien identifiés sur ce lieu.

En quoi consiste votre activité ?

Notre première activité est la scierie pour les entreprises et les particuliers. Nous faisons du débit sur listes, tout ce que les grosses entreprises ne font pas, nous pouvons le faire car nous avons une grande flexibilité. Les bois sont achetés localement, dans un rayon de moins de 100 km de la scierie.

Nous achetons le bois sur pied, de différentes essences limousines qui sont ensuite vendues aux professionnels en fonction de leurs besoins et de la qualité.

La deuxième activité est le transport de paille, de fourrage de la production de la ferme qui fonctionne en parallèle et du transport de bois.

La 3ème activité est de la revente d'alimentation animale à destination des ovins, caprins et bovins, nous travaillons pour cela avec une autre société.

Que proposez-vous à vos clients ?

Nous proposons les activités citées précédemment. Nous fabriquons les traverses de chemins de fer et nous travaillons également avec des entreprises de charpentes et menuiserie qui rénovent les bâtiments historiques .

Quelle est la constitution de l'entreprise ?

Nous avons actuellement 9 salariés.

Nous recherchons activement un employé de scierie, quelqu'un à former.

Comment vous joindre ?

Par téléphone 05 55 57 50 70

Mail sarl.faucher.fils@wanadoo.fr

Site: www.faucheretfils.com



■ Manifestations à venir

| | Date | Manifestations | Organisateur | Lieu |
|----------------|-------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Janvier | Vendredi 7 | Vœux du Maire | Municipalité | Espace J.Gréco |
| | Mardi 11 | AG | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Dimanche 23 | Théâtre - Téléthon | Comité des fêtes | Espace J.Gréco |
| Février | Week-end 5 ou 6 | | Ass des Parents d'élèves | Espace J.Gréco |
| | Mardi 8 | Réunion | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Dimanche 13 | Concours WII | Comité des fêtes | Espace J.Gréco |
| | Week-end 26 ou 27 | Pot au feu | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| Mars | Mardi 8 | Réunion | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Samedi 12 | Concours de belote | Club de Pétanque | Espace J.Gréco |
| | Samedi 19 | Concours de belote | Club de Foot | Espace J.Gréco |
| | Samedi 26 | Repas spectacle | Comité des fêtes | Espace J.Gréco |
| Avril | Week-end 2 ou 3 | | Ass des Parents d'élèves | Espace J.Gréco |
| | Mardi 12 | Réunion | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Dimanche 24 | Loto | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| Mai | Mardi 10 | Réunion | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Samedi 14 | Repas printemps | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Dimanche 15 | Vide grenier | Comité des fêtes | Espace J.Gréco + place publique |
| | Week-end 21 ou 22 | | Ass des Parents d'élèves | Espace J.Gréco |
| | Week-end 28-29 | Fête Foraine | Comité des fêtes | Place publique |
| Juin | Mardi 14 | Réunion | La joie de Vivre | Espace J.Gréco |
| | Week-end 18 ou 19 | Spectacle | Comité des fêtes | Espace J.Gréco |
| | Vendredi 24 | Kermesse | Ass des Parents d'élèves | Espace J.Gréco |

A votre service

Alimentation Restauration

KAT'N'DO
Bar, Tabac, Presse, Loto,
Snack
6 Avenue de Limoges
05 55 57 50 04

L'ATELIER DES 3 SOEURS
Confitures, Gelées ...
06 23 19 83 86

L'INSTANT GOURMAND
Restaurant
La Plaine
05 55 36 29 38

LACHAUME CHRISTOPHE
Revendeur de bières
FURTH
06 15 42 53 88

LE PAIN RETROUVÉ
Boulangerie, Pâtisserie
Place de l'église
05 55 57 51 99

MADELEINE BÉBÉ
Madeleines, Chocolats...
Rue des Lauriers
05 55 58 21 33

MI-CASA
Pizzeria
Avenue de Limoges
05 55 50 16 30

*Artisans ou Commerçants
de la commune de Saint
Maurice les Brousses, si
vous désirez apparaître
gracieusement ou ne plus
apparaître dans cette page,
ou modifier votre carte de
visite, merci de le faire
savoir en mairie.*

Artisans Bâtiment

CDR 87 AMENAGEMENT
Terrassement,
Assainissement, Terrasse et
allées, Petite maçonnerie
06 34 47 98 34

ECO'N HOME
Construction et Rénovation
de l'habitat
4 rue des Lauriers
05 55 36 29 28

JOURDE CYRILLE
Peintures, Revêtements
muraux et sols
06 88 12 05 04

NGUYEN DENIS
Carrelage, Plomberie
06 68 62 86 09 ou
05 55 04 10 97

NICO DEPANNE
Réparation et
Remplacement Menuiserie
Bois/Alu/PVC
06 18 53 60 72

SEB TERR.ASS
SEB RENOV INTER
Terrassement,
Assainissement, Placo,
Peintures, Sols.;
06 73 17 39 00

TOUPANCE OLIVIER
Plomberie, Chauffage,
Sanitaire
06 75 67 23 37 ou
05 55 00 60 82

Immobilier

ROLAND OFFER
Conseiller en immobilier
06 27 87 73 69

ANAIS OFFER
Conseillère en immobilier
06 01 43 62 83

SYLVIE CAMPION
Conseillère en immobilier
07 69 07 30 98

Entreprises locales

ATMOS'FER
Ferronnerie d'art
7 Rue des Lauriers
06 76 95 77 34

PIQUERAS & CAUQUIL
Mécanique & Carrosserie
Rue des Lauriers
05 55 57 52 52

EASYCOM
INFORMATIQUE
Service informatique
06 12 37 41 83

GEDIMAT
Matériaux, Bricolage
4 Allée Occitane
05 55 57 58 50

SMB MOTOCULTURE
Vente et Réparation
matériels de parcs et jardins
Rue des Lauriers
05 55 57 50 02

MENUDIER ELAGAGE
Elagage, Abattage,
Entretien parc, Tailles...
06 87 03 23 50

MMBP
Pédicure bovin
06 62 94 02 63

PEYRAT MICHEL
Mécanique agricole, Gaz
28 avenue de Limoges
05 55 57 50 60

SARL FAUCHER ET FILS
Exploitation forestière,
Aliments bétail, ...
Pomaret
05 55 57 50 70

SYLVIE VOISIN
Salon de coiffure mixte
05 55 58 26 31 ou
06 89 31 54 87

SARL BARGET
Travaux agricoles &
forestiers
05 55 57 54 73

A winter scene with a snow-covered tree and a path leading to a snowy horizon under a starry night sky. The scene is framed by a semi-transparent rectangle. The background of the entire page features light blue curved stripes radiating from the top left.

Meilleurs Vœux
2022